

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2018

Présents : 14

Maryse Duval, Ginette Lannel, Denis Decaux, Alain Goubert, Bruno Biard, Charles-Henri Ricard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, François Durieu, Philippe Duval, Christine Dieutre, Michel Lahaye, Etienne Lurois, Séverine Ricius.

Absents/excusés : 0

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Fabienne Dessaux

Le compte rendu du conseil municipal du 6 février 2018 a été lu et approuvé.



DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°12

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMPLEXE COMMERCIO TOURISTIQUE

Madame le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2017 qui se résument ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Recettes	22 978,00 €
Dépenses	19 374,71 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice	3 603,29 €
Report année précédente	- 2 382,20 €
Résultat de clôture	1 221,09 €

<u>Investissement</u>	
Recettes	2 222,00 €
Dépenses	18 996,19 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice	- 16 774,19 €
Report année précédente	143 905,09 €
Restes à percevoir	- €
Résultat de clôture	127 130,90 €

Excédent global de clôture	128 351,99 €
-----------------------------------	---------------------

Madame le Maire cède la présidence à M. Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2017.

Madame le Maire ne prend pas part au vote

| *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le CA 2017.*

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°13

COMPTE DE GESTION 2017 - COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

| *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le compte de gestion 2017 de Mme le receveur.*

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2018


DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°14
AFFECTATION DE RESULTATS - COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

Après avoir délibéré, le conseil municipal, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 143 905.09 €

Pour rappel : Déficit reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : - 2 382.20 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - D001) de la section d'investissement de : - 16 774.19 €

Un solde d'exécution (Excédent - R002) de la section de fonctionnement de : 3 603.29 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) - €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 221.09 €

Pour rappel Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 127 130.90 €

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0


DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°15
COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le compte de gestion 2017 de Mme le receveur.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0


DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°16
COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2017 et qui se résument ainsi :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Fonctionnement	
Recettes	590 690,34 €
Dépenses	508 783,01 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice	81 907,33 €
Report année précédente	50 983,06 €
Résultat de clôture	132 890,39 €

Investissement	
Recettes	243 234,05 €
Dépenses	158 556,20 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice	84 677,85 €
Report année précédente	122 172,49 €
Restes à réaliser en dépenses	- 7 890,00 €
Restes à réaliser en recettes	11 950,00 €
Résultat de clôture	210 910,34 €

Excédent global de clôture	343 800,73 €
-----------------------------------	---------------------

Madame le Maire cède la présidence à M. Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2017.

| *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le CA 2017.*

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°17

COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS

Après avoir délibéré, le conseil municipal, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : 122 172.49 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 50 983.06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 84 677.85 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 81 907.33 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 7 890 €

En recettes pour un montant de : 11 950 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 132 890.39 €

Pour rappel Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 206 850.34 €

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°18

COMMUNE-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Mme Duval, Maire fait lecture des propositions du budget 2018 et répond aux différentes interrogations.

Elle passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le budget 2018, ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	546 850 €	330 082 €	876 932 €
Dépenses	448 451 €	219 500 €	667 951 €

Le budget est voté volontairement en suréquilibre, en dépenses à la somme de 667 951€ et en recettes à 876 932€.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°19

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le budget annexe 2018, assujetti à la TVA par délibération N°7 du 4 février 2010, ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes HT	22 907 €	129 353 €	152 260 €
Dépenses HT	22 907 €	129 353 €	152 260 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 152 260 € HT.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°20

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Il est proposé de baisser pour partie les taux des taxes communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer les taux des 4 taxes avec un coefficient de variation différencié, soit :

- Taxe d'habitation : 18.69 (en 2017 18.69 %)
- Taxe foncier bâti : 12.00 (en 2017 13.82 %)
- Taxe foncier non bâti : 33.00 (en 2017 35.43 %)
- CFE : 20.80 (en 2017 21.68 %)

Le produit attendu est de 149 126€

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°21

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX SDE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'amortir la subvention versée concernant les travaux d'Orange de 2016, pour la somme de 543.58 € sur 1 an. Les crédits seront ouverts sur le budget 2018.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°22

CHOIX DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES AU SIVOS DE LA BÉTHUNE
POUR L'ANNÉE 2018

M. Thulliez, Président du SIVOS de la Béthune nous demande notre choix de fiscaliser ou de budgétiser la contribution communale 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide l'inscription au budget primitif communal de la contribution communale pour l'année 2018 et de l'inscrire au compte 6554.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°23

LOCATION SALLE DES FÊTES DU 18 FÉVRIER 2018

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu par Mme Gosse et M. Coisne concernant les dysfonctionnements du matériel de cuisine lors de la location de la salle des fêtes du 18 février 2018 et qu'un dédommagement est demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide que les locataires doivent d'abord régler la somme de 190 € qui leur est réclamée pour la location d'une journée (titre exécutoire N°9/Bordereau 2 du 16/01/2018) et qu'il sera ensuite émis une réduction de titre d'un montant de 30 euros pour dédommagement du mauvais fonctionnement des appareils de cuisine.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 10/04/2018 - N°24

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur Lahaye présente aux membres du Conseil Municipal des devis reçus pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2018. Le conseil municipal s'interroge sur le délai d'intervention de l'entreprise pour chaque demande de tonte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 11 voix pour et 3 abstentions de retenir l'entreprise Willy DOVIN de la Ferté Saint Samson pour le fauchage des talus à la demande.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 13 voix pour et 1 abstention de retenir l'entreprise Marcel JOLY de Graval pour la tonte sans débroussaillage à la demande.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Courrier de la MAAF : différend entre voisins
- Courrier de l'EDF pour la visite de la Centrale de Penly : plusieurs conseillers sont intéressés
- Demande de divers travaux de réparation et de peinture à l'église et à la sacristie
- Un point est fait sur les logements : location, montant des travaux effectués
- Lecture du mail pour la participation citoyenne organisée par la BP de Neufchâtel en Bray



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.